

Financement de l'économie

Les doutes sur la solidité de la reprise américaine pèsent depuis le mois d'avril sur les indices boursiers, alors que le mois de mars leur avait été très favorable.

L'apparition d'une baisse de confiance dans le dollar s'est traduite par une appréciation de l'euro vis-à-vis de la monnaie américaine de 5,4% entre février et mai. Bien que cette appréciation ait plutôt tendance à éliminer les pressions inflationnistes, le point mort d'inflation français a progressé de 30 points de base entre février et mai, dans un contexte où les récentes déclarations des dirigeants de la BCE dessinent une perspective de resserrement monétaire.

Le rendement à dix ans de la dette publique de la zone euro a augmenté de 25 points de base entre février et mai. Phénomène habituel lors d'une amélioration des perspectives conjoncturelles, la courbe de rendement a ainsi continué de se redresser.

Les tensions sur les taux de marchés se sont reportées sur le coût du crédit : dans la zone euro, le coût nominal du crédit à long terme a augmenté de 30 points de base entre janvier et avril.

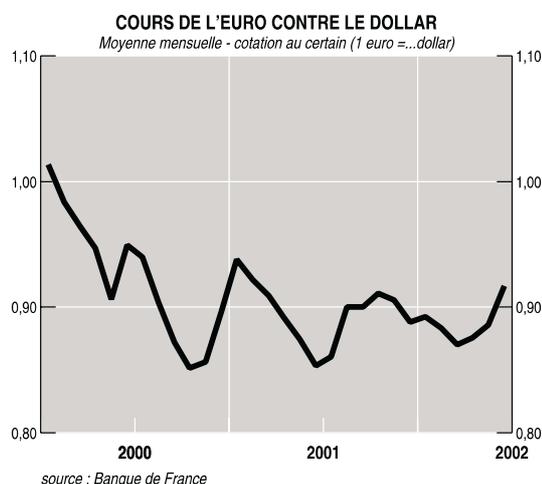
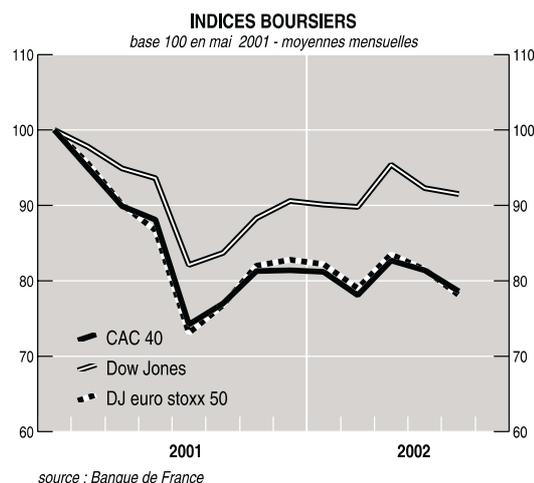
L'endettement intérieur total (EIT) français qui, outre le crédit, inclut l'endettement de marchés, a décéléré de 0,5 point de croissance annuelle entre les trimestres novembre 2001-janvier 2002 et février-avril 2002.

Baisse des marchés boursiers ce printemps

Après avoir nettement progressé sous l'effet de statistiques globalement rassurantes pour les économies américaine et européenne en mars 2002, les indices boursiers des États-Unis et de la zone euro ont reculé en avril et mai, en raison d'un climat assombri : doutes sur les perspectives bénéficiaires à long terme des entreprises américaines ainsi que sur leurs pratiques comptables (apparus lors de la faillite de l'entreprise Enron et ravivés depuis), tensions au Proche-Orient, au Moyen-Orient et en Inde, crainte d'une reprise des attentats aux États-Unis et hausse du cours du pétrole. Dans ce contexte, les flux d'investissements étrangers en actions aux États-Unis ont diminué. Aussi, la progression sur les trois mois de février à mai de l'indice boursier Dow Jones de New-York n'est que de 2% et, par effet de contagion,

celle de l'indice parisien CAC 40 a été limitée à 1%. Sur un an, en mai, l'indice Dow Jones a perdu 8% et le CAC 40 21%. Les premières semaines de juin ont encore accentué la tendance baissière.

En dépit du récent redressement des commandes américaines en ordinateurs, les indices technologiques ont suivi le mouvement général de baisse, dans un contexte où de nombreuses entreprises américaines de ce secteur ont annoncé de fortes pertes. L'indice américain Nasdaq a reculé entre février et mai de 6% et l'indice français ITCAC de 14%.



Raffermisssement de l'euro

A la mi-juin, l'euro approchait de 0,95 dollar. De février à mai, il s'est apprécié de 5,4% en termes nominaux. La baisse de la confiance des investisseurs dans le dollar provient à la fois des doutes sur la solidité de la reprise en cours aux États-Unis⁽¹⁾ et d'un scepticisme croissant à l'égard de la politique du dollar fort dans un contexte de nouvelle aggravation du déficit courant américain.

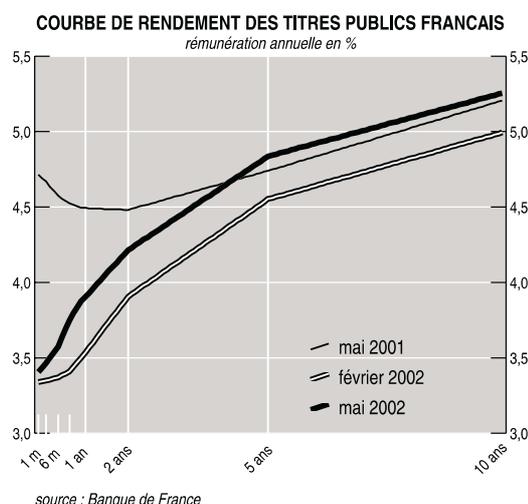
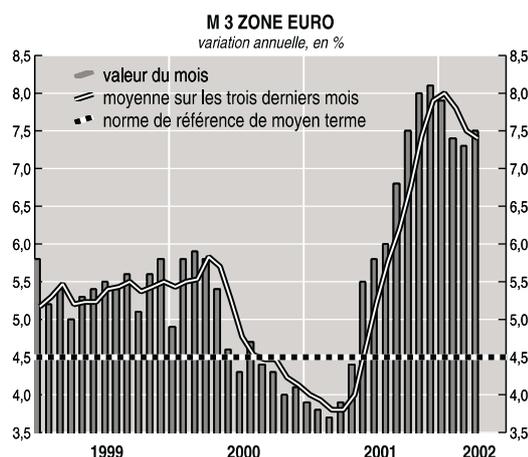
Décélération hésitante de la masse monétaire de la zone euro

L'accélération très prononcée de l'agrégat monétaire large M 3 de la zone euro en 2001 a probablement été causée par un mouvement de report de capitaux vers des placements sûrs, en raison de l'incertitude relative à la croissance économique mondiale, qu'ont renforcée les attentats de l'automne.

Il est actuellement difficile de dire si la décélération de cet agrégat entamée en janvier 2002 révèle une véritable inflexion, car le taux de croissance sur un an a de nouveau augmenté en avril (+0,2 point par rapport à mars, à +7,5%). La moyenne sur trois mois est toutefois revenue à +7,4% en données cvs en avril, soit une décélération de 0,6 point par rapport à la période novembre 2001-janvier 2002⁽²⁾. Tout en prenant soin de relever les facteurs temporaires de la hausse des prix et, sur la période récente, l'influence favorable de l'appréciation de l'euro, la BCE estime désormais que, dans un climat de reprise économique, la progression toujours vive de M 3 pourrait s'avérer porteuse de risques inflationnistes. D'une part, l'inversion de l'accumulation de liquidités de l'automne 2001 s'avère très lente⁽³⁾; d'autre part, en termes de contreparties, la décélération des prêts au secteur privé s'est interrompue. En outre, selon la BCE, la modération des prix pourrait être entravée par une orientation défavorable des salaires et du prix du pétrole.

Resserrement monétaire graduel attendu

A la mi-juin, compte tenu du discours prudent de la Fed, les opérateurs des marchés financiers n'anticipaient le début du resserrement monétaire aux États-Unis qu'à l'horizon de novembre (25 points de base). Pour la zone euro, ils prévoyaient un relèvement de même ampleur dans le courant de l'été. Une deuxième hausse de 25 points de base était envisagée des deux côtés de l'Atlantique pour décembre prochain. Ces anticipations de resserrement monétaires avaient de plus tendance à s'amoindrir avec la baisse des marchés boursiers et l'appréciation de l'euro.



Redressement de la courbe de rendement de la zone euro

Les anticipations de relèvement de taux directeurs de la zone euro étant intégrées depuis plusieurs mois par les marchés, le taux comptant euribor nominal à trois mois n'a augmenté que de 10 points de base entre les mois de février et mai, à 3,5% en moyenne mensuelle. Du fait de la détente de la politique monétaire, il s'est abaissé de 115 points de base par rapport au mois de mai 2001.

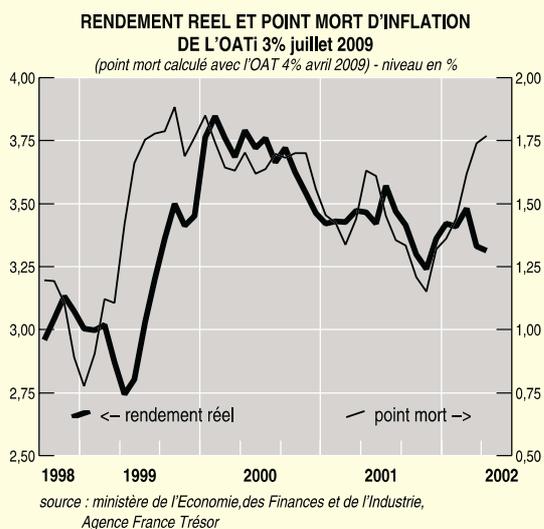
Deux facteurs peuvent avoir contribué à la remontée du segment à plus long terme de la courbe de rendement de la zone euro : les opérateurs escomptent tou-

(1) La progression du PIB américain au premier trimestre a été très vive, mais les marchés ont été déçus par des chiffres tels que ceux des commandes de biens durables, de l'habitat et de la balance commerciale, des annonces de pertes par certaines sociétés cotées ou encore par le discours prudent de la Fed sur la conjoncture américaine dans son livre beige.

(2) Données corrigées des variations saisonnières et des effets de fin de mois.

(3) En mars, l'inflexion de M 3 n'était due qu'aux dépôts à vue et aux prises en pension ; toutes les autres composantes de M 3 ont affiché un rythme de progression au moins aussi soutenu que le mois précédent. En mai, l'accélération a été causée par les moyens de paiement (billets et dépôts à vue), les dépôts à court terme et les titres d'OPCVM.

REDRESSEMENT DU POINT MORT D'INFLATION FRANÇAIS



La cotation des OATi 3% juillet 2009 tendrait à refléter⁽¹⁾ une quasi-stabilité de l'anticipation de croissance de moyen terme entre les mois de février et mai. En revanche, les anticipations d'inflation, mesurées par le point mort d'inflation, se seraient élevées (progression entre février et mai de 30 points de base). ■

(1) Les commentaires en termes d'anticipation de croissance et d'inflation reposent sur une hypothèse de constance des primes de risque et de liquidité. Cf. Note de conjoncture de décembre 2000, p. 59 «Point mort d'inflation et inflation anticipée».

jours une reprise de l'activité et, surtout, au début de l'année, l'inflation ne s'est pas repliée comme attendu, notamment en raison d'une accélération du prix des services. Toutefois, bien que l'économie soit en phase de reprise, les marchés obligataires ont bénéficié en avril et mai de la baisse des marchés boursiers. Au total, le taux de rémunération nominale des titres de dette publique à dix ans de la zone euro s'est élevé de 25 points de base en moyenne entre février et mai, pour rejoindre 5,3%, son niveau de mai 2001.

Ainsi, l'amélioration globale des perspectives conjoncturelles a entretenu le redressement de la courbe de rendement de la dette publique française : l'écart entre les taux à trois mois et à dix ans s'élevait en mai 2002 à 170 points de base, contre 165 points de base en février 2002 et 55 points de base en mai 2001.

L'inflation française s'étant nettement repliée entre février et mai, les taux d'intérêt réels se sont tendus d'environ 100 points de base, à court terme comme à long terme ; ils se situent respectivement à 2,1% et 3,9%. Au niveau de la zone euro, les hausses sont d'un peu plus de 50 points de base.

Hausse nominale du coût du crédit à long terme

La baisse du coût nominal du crédit dans la zone euro entamée début 2001 semble achevée : la remontée des taux longs de marchés s'est accompagnée d'une remontée de 30 points de base du coût du crédit à long terme entre janvier et avril 2002. En revanche, pour le crédit à court terme, le coût a encore légère-

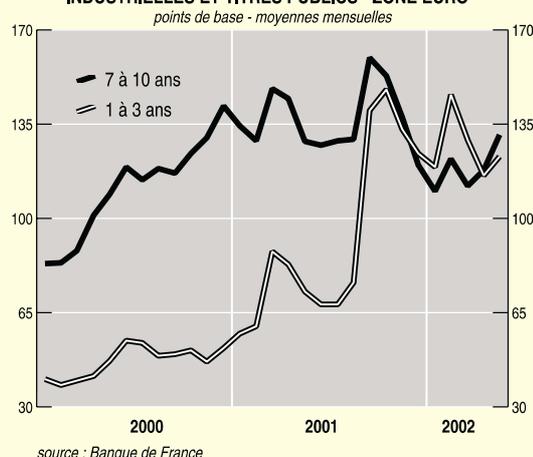
PRIMES DE RISQUE TOUJOURS AFFECTÉES PAR L'INCERTITUDE

Sur le marché des titres de dette de court terme émis par le secteur industriel privé de la zone euro, la prime de risque, c'est-à-dire l'écart (spread) moyen entre le rendement des titres de dette émis par les entreprises «industrielles» privées –par opposition au secteur financier–, et celui des titres d'État, titres considérés «sans risque», s'est établie en mai 2002 à un niveau proche du point du mois de janvier. Ceci signifie que la hausse de la prime intervenue en février a été progressivement annulée. En revanche, pour les titres à long terme (obligations), elle a augmenté de 20 points de base entre janvier et mai.

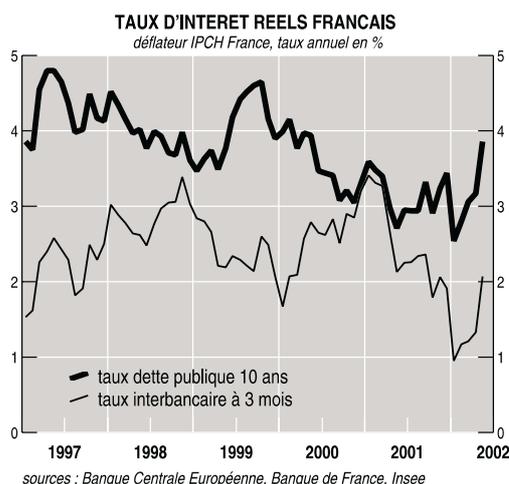
Globalement, les deux types de prime demeurent à des niveaux relativement élevés. En particulier la hausse de cette prime enregistrée sur les titres à court terme au mois de septembre demeure.

En fait, la hausse de la prime de risque est concentrée sur certains secteurs, notamment les Technologies-Média-Télécommunication (TMT), dont certaines entrepri-

SPREAD ENTRE OBLIGATIONS EMISES PAR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET TITRES PUBLICS - ZONE EURO -



ses ont enregistré de lourdes pertes : sous l'effet d'une hausse de 60 points de base entre janvier et mai, leur prime de risque a rejoint son niveau du printemps 2001. ■



ment diminué pour les entreprises (-10 points de base) ; il est de nouveau resté stable pour les ménages.

Décélération de l'endettement privé

Dans la zone euro, la décélération des crédits au secteur privé s'est poursuivie au cours du trimestre février-avril 2002 à un rythme comparable à celui du précédent trimestre (-0,6 point, à +5,5% sur un an). Au mois le mois, on relève cependant une interruption : le taux de croissance sur un an s'est maintenu au mois d'avril à +5,5%, comme en mars.

En France, entre le quatrième trimestre de 2001 et le premier trimestre de 2002, la décélération s'est accentuée, pour atteindre 1,4 point, à +5,7% sur un an.

Sur le champ des prêts consentis par les établissements de crédit établis en France, la décélération du crédit octroyé aux sociétés non financières s'est poursuivie (-3,6 points, à +2,4% sur un an), essentiellement en raison d'un fort ralentissement des crédits de trésorerie (-9,5 points) ; la dynamique des crédits à l'investissement a peu varié (-0,2 point). Le taux de croissance du crédit octroyé aux ménages est de nouveau resté stable (à +5,5%), à l'image de celui du crédit à l'habitat, et malgré une décélération du crédit de trésorerie.

L'endettement intérieur total (EIT) français qui, outre le crédit, inclut l'endettement de marchés, a décéléralé de 0,5 point de croissance annuelle entre les deux trimestres, à +7,6% par rapport au même trimestre de l'année précédente⁽⁴⁾. Ce ralentissement est le fait des sociétés non financières (-2,1 points, à +9,8%), qui ont notamment enregistré un ralentissement de l'endettement de marchés de 5,0 points, à +22,8% sur un an. L'endettement des ménages, composé uniquement de crédits, a conservé un rythme inchangé. En lien avec le creusement du déficit public, l'endettement des administrations publiques a quant à lui accéléré (+1,1 point, à +6,2%). ■

(4) La série d'EIT a été révisée depuis la note de conjoncture de mars 2002, dans laquelle le taux de croissance était de +7,2% sur novembre-janvier.

Éléments du compte des administrations publiques

En dépit de la décélération de l'activité économique et des baisses d'impôts, les recettes fiscales n'ont pas enregistré de forte dégradation en 2001, du fait de la sensibilité élevée des recettes à l'activité de l'année précédente. Elles ont en effet progressé au même rythme qu'en 2000 (+3,2% après +3,4%). Le déficit public s'est accru de 1,8 milliard d'euros, atteignant 20,6 milliards, soit 1,4% du PIB après 1,3% en 2000. Le taux de prélèvements obligatoires est resté stable à 45,0% du PIB.

En 2002, la poursuite des baisses d'impôts, notamment en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés, ainsi que le ralentissement de l'activité de 2001, induiraient un ralentissement marqué des recettes fiscales, surtout en provenance des entreprises.

Les recettes fiscales des administrations publiques ont progressé de 3,2% en 2001...

L'ensemble des recettes fiscales a progressé de 3,2% en 2001, après une hausse de 3,4% en 2000.

Les recettes des impôts courants sur le revenu et le patrimoine ont légèrement accéléré en 2001 (+6,4%), alors qu'elles avaient ralenti en 2000 (+5,2% en 2000, après +8,4% en 1999).

Nonobstant le dynamisme confirmé des revenus en 2000, le produit des impôts sur le revenu versés par les ménages a très nettement ralenti en 2001, passant de +7,0% en 2000 à +2,9% en 2001. C'est pour l'impôt sur le revenu proprement dit (IR) que le ralentissement est le plus visible, puisque le taux de croissance des recettes brutes est passé de +4,8% en 2000 à +0,9% en 2001. L'ensemble des aménagements pris sur l'IR, en particulier la baisse des taux du barème, ainsi que la création de la prime pour

l'emploi (PPE), ont grevé les recettes brutes à hauteur d'environ 3,8 milliards d'euros. En outre, la PPE et son doublement en cours d'année ont induit un surcroît de dégrèvements de l'ordre de 2 milliards d'euros, si bien que les recettes nettes ont même diminué l'an passé.

En revanche le produit de la CSG a crû à un rythme un peu supérieur à celui de 2000 (+6,1% après +5,7%).

La progression de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les entreprises a été encore plus vive qu'en 2000 (+13,6% après +11,4%). Au premier semestre, la forte progression des bénéficiaires de 2000 a induit le versement d'importants soldes de liquidation. La création d'une contribution exceptionnelle des entreprises pétrolières a par ailleurs rapporté près de 600 millions d'euros. La croissance des recettes a néanmoins été limitée par la suppression totale de la contribution temporaire sur les bénéficiaires des sociétés et la suppression partielle de la contribution additionnelle sur ces mêmes bénéficiaires. Au second semestre, l'anticipation par les entrepreneurs d'une dégradation des bénéficiaires en 2001 a pesé sur les recettes fiscales.

Le produit net de la TVA a légèrement progressé en 2001 (+1,6% après +1,2%), malgré le dynamisme de la consommation des ménages. Il a en effet été freiné par l'impact en année pleine de la baisse du taux normal introduite le 1er avril 2000.

Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) se sont repliées pour la deuxième année consécutive (-3,6% après -1,5% en 2000). Cette évolution reflète l'application en année pleine du dispositif de TIPP flottante, qui s'était déjà traduit par une baisse des tarifs à la pompe au quatrième trimestre de 2000. En outre, la consommation de produits pétroliers en volume a été peu dynamique.

IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES⁽¹⁾

(évolution en %)

	Moyennes annuelles		
	2000	2001	2002
Impôts sur la production et les importations	1,5	0,9	3,1
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	5,2	6,4	-1,0
Impôts sur le revenu versés par les sociétés	11,4	13,6	-7,9
Impôts sur le revenu versés par les ménages	7,0	2,9	2,1
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	-20,0	16,4	-4,6
Impôts en capital	16,8	-4,4	9,7
Total des impôts perçus par les APU	3,4	3,2	1,4

Prévision

Les impôts sont ici classés et évalués selon les conventions de la Comptabilité Nationale.

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

La méthode exposée dans le dossier «*Finances publiques et cycle économique : une autre approche*» paru dans la Note de conjoncture de mars 2001, permet d'estimer la part cyclique dans la variation du solde des administrations publiques, identifiée comme la part due à l'impact de la conjoncture passée et présente en terme de croissance du PIB ainsi qu'à la réaction moyenne au cycle de la politique budgétaire. L'équation suivante relie le solde total des administrations publiques⁽¹⁾ (*s*) exprimé en point de PIB au taux de variation du PIB (*Y*) :

$$s = -0,026 + 0,31 * \Delta \ln Y + 0,32 * \Delta \ln Y_{-1} + 0,58 * s_{-1} + \eta$$

(-4,43) (2,35) (2,14) (5,14)

$$R^2 = 0,81$$

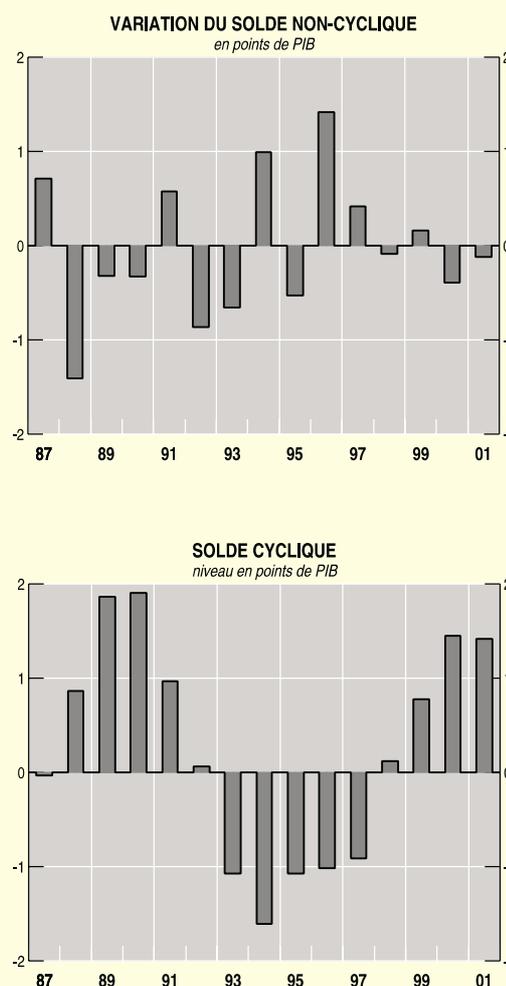
La partie non-cyclique du solde correspond à ce qu'il aurait été si le PIB n'avait pas dévié de sa trajectoire de long terme (tendance notée *Y**). Le solde cyclique peut alors être calculé de façon récursive à partir de l'équation suivante :

$$s^c = 0,31 * (\Delta \ln Y - \Delta \ln Y^*) + 0,32 * (\Delta \ln Y_{-1} - \Delta \ln Y_{-1}^*) + 0,58 * s_{-1}^c$$

Afin de dégager une valeur tendancielle du PIB, une méthode log-linéaire a été retenue, c'est-à-dire un taux de croissance constant, estimé sur la période 1979-1999 (+2,0%).

En 2001, l'excédent cyclique est quasiment stable, la forte croissance du PIB de 2000 ayant compensé le ralentissement de 2001 ; il s'est par conséquent maintenu à un niveau élevé. Le solde non-cyclique s'est très légèrement dégradé en 2001, de manière toutefois moins prononcée qu'en 2000.

Effectué sur le solde primaire (solde hors charge d'intérêts), ce type de décomposition aboutit quasiment au même diagnostic : après s'être dégradé en 2000, le solde primaire non-cyclique est resté stable en 2001. ■



(1) Dans cet exercice, on a retranché au solde 2001 les 1,2 milliard d'euros perçus au titre de la vente des licences UMTS.

... mais ralentiraient nettement en 2002

En 2002, la progression des recettes fiscales serait moindre (+1,4%). A l'impact de la faiblesse des bénéfices fiscaux de 2001 s'ajouteraient les baisses d'impôts inscrites dans le projet de loi de finances pour 2002 pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu.

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages ralentirait légèrement en 2002 (+2,1% après +2,9%). Comme en 2001, cette inflexion résulterait principalement des réductions d'impôt sur le revenu prévues par la loi de finances initiale 2002⁽¹⁾ : la poursuite du plan triennal de baisse des taux du barème de l'impôt sur le revenu coûterait 2 milliards d'euros environ.

En raison du ralentissement de l'activité et des revenus de placement, les recettes de CSG ralentiraient.

L'impôt sur le revenu versé par les sociétés enregistrerait une diminution (-8% environ en 2002, après trois années consécutives de croissance supérieure à

10%), sous l'impact conjugué du ralentissement du bénéfice fiscal des entreprises en 2001 (qui pèse sur le montant des soldes de liquidation en 2002), de la poursuite de la suppression de la contribution additionnelle de 10% (près de 1,7 milliard d'euros) et de la diminution de la contribution exceptionnelle des entreprises pétrolières.

Les impôts sur la production et les importations augmenteraient de 3,1% en 2002 (après 0,9% en 2001). Les impôts sur la production resteraient peu dynamiques, essentiellement sous l'effet de la poursuite de la baisse de la taxe professionnelle. Les recettes de TVA accélèreraient en 2002. Après deux années consécutives de baisse, les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers augmenteraient de nouveau. Par ailleurs, le relèvement du taux de la taxe sur les tabacs (au profit des administrations de sécurité sociale) au 1^{er} janvier 2002 gonflerait les recettes. ■

(1) Les mesures supplémentaires envisagées par le nouveau gouvernement ne sont pas ici prises en compte.

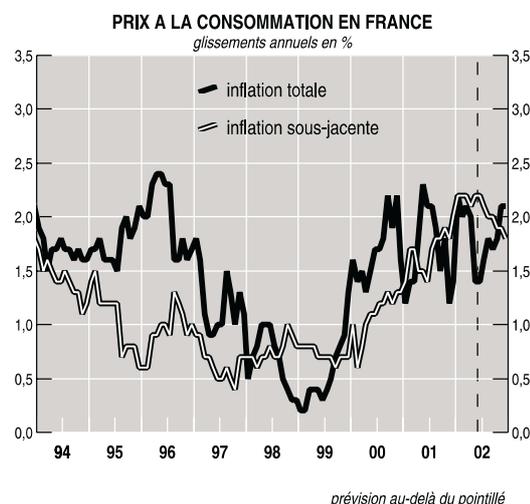
Prix à la consommation

En janvier 2002, l'inflation a connu un net rebond, atteignant +2,2% en glissement annuel, après +1,4% en décembre. Cette hausse est due à des effets de base défavorables dans l'énergie et les services de logement, à une forte augmentation des prix des produits frais, ainsi qu'à un léger «effet euro» (+0,1 point)⁽¹⁾. Malgré un net ralentissement des prix alimentaires par la suite, l'inflation est restée élevée jusqu'en avril. Les prix des services ont en effet continué d'accélérer, tandis que ceux des produits pétroliers étaient dynamisés par le retour du Brent aux alentours de 25 dollars le baril. Au mois de mai 2002, la sortie de glissement de la flambée des prix des produits frais et du fort renchérissement de l'énergie intervenus un an plus tôt explique en grande partie le repli de l'inflation à +1,4%.

L'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatils⁽²⁾, s'est stabilisée au premier trimestre à +2,2%. Après la progression enregistrée en 2000 et 2001, cette stabilisation résulte de l'arrivée à épuisement des effets de «second tour», liés à la hausse passée du cours du pétrole et à la dépréciation de l'euro.

A court terme, compte tenu du récent repli du cours du Brent et de l'appréciation de l'euro, le glissement annuel de l'indice d'ensemble s'établirait à +1,4% en juin 2002, progresserait légèrement durant l'été, et se redresserait en fin d'année sous l'impact d'un effet de base défavorable.

L'inflation sous-jacente s'est stabilisée un peu au-dessus de 2% au premier semestre de 2002. Sous l'hypothèse d'un taux de change de l'euro proche de



0,94 dollar et d'un cours du pétrole voisin de 25 dollars le baril à la fin de l'année, l'inflation importée serait modérée. Compte tenu de la diffusion progressive de la baisse des prix de vente industriels, survenue en 2001, et de la stabilisation attendue des coûts salariaux unitaires, l'inflation sous-jacente s'abaisserait désormais très progressivement, revenant à +1,8% en décembre.

(1) Une évaluation de «l'effet euro» est détaillée dans le dossier «Un premier bilan de l'effet du passage à l'euro sur les prix», page 17.

(2) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières.

LES PRIX A LA CONSOMMATION ⁽¹⁾

Regroupements (pondérations 2002)	Glissements annuels en fin de semestre						(évolution en %) Moyennes annuelles		
	juin 2000	déc. 2000	juin 2001	déc. 2001	juin 2002	déc. 2002	2000	2001	2002
Alimentation (17,6%)	1,8	2,8	6,2	4,9	1,9	1,7	2,1	5,1	2,7
Tabac (2,0%)	4,5	4,5	5,3	5,3	8,4	8,4	4,6	5,2	8,5
Produits manufacturés (30,7%)	-0,2	0,4	0,8	0,7	0,7	0,5	-0,1	0,7	0,7
Énergie (7,0%)	14,9	7,8	1,8	-7,5	-5,8	3,1	12,7	-1,8	-1,9
dont : produits pétroliers (4,1%)	25,3	10,6	-0,5	-13,7	-9,0	4,0	21,7	-5,3	-4,2
Services (42,7%)	0,5	0,8	1,2	1,9	2,8	3,1	0,6	1,4	2,8
dont : loyers-eau (7,2%)	0,3	0,2	0,3	0,9	2,4	2,5	0,3	0,5	2,3
services de santé (4,9%)	0,8	0,4	-0,7	-1,7	2,2	7,2	0,5	-0,6	3,3
transports-communications (5,0%)	-1,9	-2,8	-1,4	1,4	1,0	-0,6	-1,9	-0,8	0,4
autres services (26,0%)	1,1	1,8	2,3	2,9	3,3	3,1	1,4	2,3	3,3
Ensemble (100%)	1,7	1,6	2,1	1,4	1,4	2,1	1,7	1,7	1,8
Ensemble hors énergie (93,0%)	0,7	1,1	2,1	2,2	2,1	2,1	0,7	2,0	2,2
Ensemble hors tabac (98,0%)	1,6	1,6	2,0	1,3	1,3	1,9	1,6	1,6	1,7
Inflation sous-jacente (61,7%)⁽¹⁾	1,1	1,3	1,5	2,0	2,2	1,8	1,1	1,7	2,0

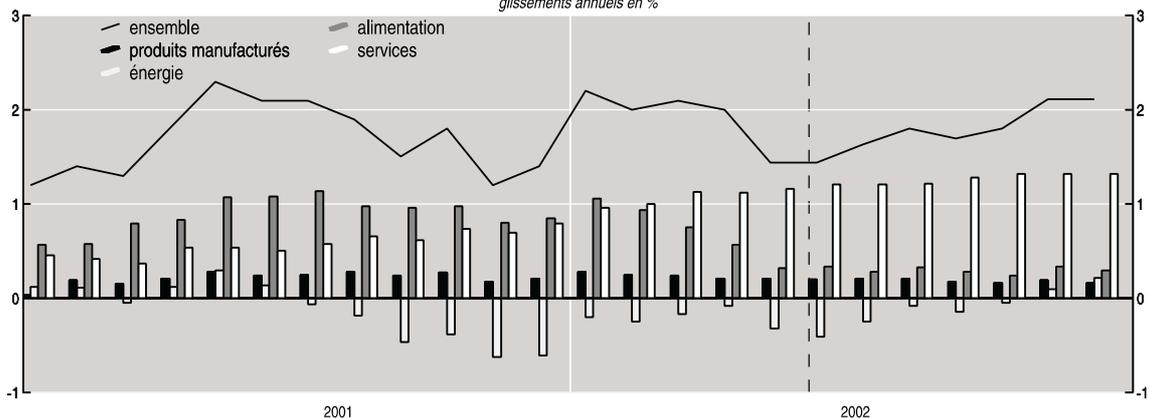
Prévision

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

DECOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE

contributions des grands postes

glissements annuels en %



prévision au-delà du pointillé

Une décélération des prix alimentaires

La baisse de l'inflation observée en mai s'explique en partie par la modération des prix alimentaires, qui se confirmerait sur le reste de 2002. Alors qu'ils avaient continûment accéléré à partir de l'été 1999, les prix alimentaires se sont infléchis à partir de l'été 2001 ; en mai 2002, leur glissement annuel s'est établi à +1,8%, contre +6,5% en juillet 2001. Ce mouvement recouvre des situations diverses.

Après les fortes augmentations provoquées par la crise de la vache folle en octobre 2000 puis par l'épizootie de fièvre aphteuse en février 2001, les prix de la viande ont nettement ralenti. Les prix de l'alimentation hors produits frais et hors viande, qui avaient connu une accélération durant le premier semestre de 2001, ont suivi le même mouvement. Le repli, continu depuis septembre 2001, du glissement annuel des prix de l'alimentation hors produits frais coïncide pour partie avec la période s'étendant du 1^{er} novembre 2001 au 31 mars 2002 couverte par l'accord de neutralisation des prix dans l'industrie et le commerce ; son achèvement n'a à ce jour pas donné lieu à un surcroît sensible de hausses. Après avoir connu un pic en mai 2001, les prix des produits frais ont de nouveau flambé en janvier 2002 pour des raisons climatiques, puis sont demeurés à un niveau élevé jusqu'en avril. Leur glissement annuel s'est nettement replié en mai, sous l'effet d'une offre plus abondante qu'un an auparavant, et grâce à des conditions météorologiques favorables.

Au total, le glissement annuel des prix des produits alimentaires s'établirait à +1,9% en juin 2002 et, sous une hypothèse de conditions météorologiques moyennes, à +1,7% en décembre 2002.

Hausse du prix de l'énergie en fin d'année

Négatif depuis la mi-2001, le glissement annuel du prix de l'énergie se situerait à -5,8% en juin 2002, mais il remonterait à +3,1% en décembre 2002. Cette

hausse à l'horizon de la fin 2002 trouve son origine dans les trois grandes composantes du poste énergie : pétrole, gaz et électricité.

Durant l'hiver, le cours du Brent s'est nettement redressé, passant de 18,6 dollars le baril en décembre 2001 à 25,5 dollars en avril 2002. Le glissement annuel des prix des produits pétroliers est ainsi remonté à -3,8% en avril, contre -13,7% en décembre dernier. Le gel du mécanisme de TIPP flottante et du bonus fiscal qui lui avait été associé en octobre 2000 a limité l'ampleur du mouvement. En mai, le cours du Brent a amorcé un repli, concomitant avec la remontée du cours de l'euro. Toutefois, le repli à -7,1% du glissement annuel des prix des produits pétroliers s'explique également par un effet de base favorable. Sous l'hypothèse d'un Brent à 25 dollars le baril en décembre et d'un euro à 0,94 dollar, le glissement des prix des produits pétroliers passerait de -9,0% en juin à +4,0% en décembre 2002, car la baisse du prix du pétrole enregistrée à la fin de l'année dernière disparaîtra du calcul du glissement à cet horizon.

Au mois de mai 2002, on a également observé une diminution des tarifs du gaz (-4,2%, contre +9,0% un an plus tôt), qui répercutait avec retard les baisses du prix du pétrole. A l'inverse, ces tarifs devraient augmenter d'environ +3,0% en novembre 2002, en raison de la récente hausse du prix du pétrole. Enfin, dans le cadre du contrat de plan d'EDF avec l'État, les tarifs de l'électricité augmenteraient eux aussi (+3,0% environ) au cours du second semestre de 2002.

Léger ralentissement du prix des produits manufacturés

Les prix des produits manufacturés auraient tendance à ralentir au cours du second semestre de 2002.

Leur glissement annuel s'est établi à +0,7% en mai 2002. La légère décélération par rapport à janvier (+0,9%) traduit probablement le début de la diffusion de la baisse des prix de vente industriels in-

tervenue l'an passé. Le glissement des prix des automobiles (neuves et d'occasion) s'est nettement accru au premier trimestre (+1,3% en mars 2002, après +0,1% en décembre), principalement en raison de fins de promotions. En revanche, la baisse tendancielle des matériels et équipements électroniques s'est légèrement accentuée (-9,7% en mai 2002, après -9,2% en décembre), poussée en partie par un effet euro favorable aux consommateurs sur ces produits (*cf. dossier*).

En raison du ralentissement des coûts unitaires de production au cours des prochains mois et du maintien du niveau élevé de la concurrence, le glissement annuel des prix des produits manufacturés ne dépasserait pas +0,7% au mois de juin. Il serait de +0,5% en décembre 2002.

Les prix des services continuent d'accélérer sous l'impact de la revalorisation des tarifs des médecins

L'accélération des prix des services, qui a débuté à la mi-2000, s'est poursuivie au premier trimestre de 2002. Si l'accélération des salaires intervenue en 2001 a de nouveau contribué à ce mouvement, d'autres facteurs ont joué : d'une part, la revalorisation des services de santé qui est intervenue à partir de février ; d'autre part, la fin en janvier de la période de gel des loyers dans le secteur HLM. En juin 2002, le glissement annuel des prix de l'ensemble des services atteindrait +2,8%. A l'horizon de la fin de l'année, la dynamique des salaires se stabiliserait et l'évolution du prix des services financiers et de télécommunication serait contenue par les pressions concurrentielles. En revanche, les prix des services de santé continueraient de s'accroître fortement. Dans ces conditions, le glissement annuel des prix des services atteindrait +3,1% en décembre 2002.

En janvier 2002, les prix des loyers ont nettement accéléré, notamment en raison de la sortie du calcul du glissement annuel de la baisse liée à la suppression du droit de bail⁽³⁾ intervenue le 1^{er} janvier 2001. Ce mouvement a été renforcé par la fin en 2002 du gel des loyers HLM, qui avait été instauré en 2000. De surcroît, depuis le début de l'année, l'accélération de l'indice du coût de la construction (ICC) a continué de pousser les loyers du secteur libre à la hausse. Le glissement annuel des prix du poste «loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères» s'est par conséquent élevé à +2,4% en mai 2002, après +0,9% en décembre. Au second semestre, il devrait se stabiliser, pour s'établir à +2,5% en décembre 2002.

Depuis le début de l'année, les prix des services de santé se sont nettement redressés, plusieurs mesures de revalorisations ayant été mises en œuvre. En particulier, le 1^{er} février, le tarif de la consultation des généralistes est passé de 17,53 euros à 18,5 euros. Un nouvel acte, la consultation complexe, rémunéré 23 euros, a en outre été créé le 1^{er} mars. A cette date, les actes des infirmiers ont également été revalorisés. En outre, le protocole d'accord signé en ce milieu

d'année prévoit de porter la consultation des généralistes à 20 euros à compter du 1^{er} juillet et la visite à 30 euros à compter du 1^{er} octobre. Au total, le glissement annuel du prix des services de santé, qui s'établissait à -1,7% en décembre 2001, remonterait à +2,2% en juin, puis à +7,2% en fin d'année. L'ensemble des mesures de revalorisation des tarifs des médecins aurait un impact de 0,2 point sur l'inflation totale.

Comme en 2001, le prix des services de transport a suivi un profil heurté, qui reflète les variations essentiellement saisonnières des prix des transports aériens. Le glissement du prix des transports s'établit à +2,1% en mai après +4,3% en décembre 2001. Au cours de l'été 2002, les prix des transports en commun d'Ile-de-France devraient augmenter d'environ +3,0%. La récente hausse du prix du pétrole devrait pour sa part peser sur les tarifs des transports aériens. Au premier semestre de 2002, la baisse du prix des services de télécommunication s'est poursuivie. En particulier, les tarifs des communications des postes fixes vers les téléphones mobiles ont diminué le 30 avril dernier. L'ouverture du marché des communications locales à la concurrence est effective depuis janvier, mais son impact sur les prix demeure encore limité. Au total, les baisses observées depuis le début de l'année étant de moindre ampleur que l'an dernier à la même période, le glissement annuel des prix des services de télécommunication s'est établi à -0,9% en mai 2002, après -1,8% en décembre. Néanmoins, le dégroupage de la boucle locale entraînerait de nouvelles baisses de prix. Au total, en fin d'année, le glissement annuel des prix des «transports et communications» se replierait à -0,6%, après +1,0% en juin.

Les prix des «autres services»⁽⁴⁾ ont enregistré une forte augmentation au mois de janvier. Le glissement annuel a alors atteint +3,4%, contre +2,9% en décembre. Cette accélération s'explique en partie par un renouvellement des étiquettes lors du passage à l'euro fiduciaire, lié à la recherche de prix ronds dans la nouvelle monnaie. Depuis février, le glissement tend à stagner et cette stabilisation devrait perdurer pour les prix des services intensifs en main d'œuvre payée au voisinage du salaire minimum (en particulier les services domestiques et la restauration), sous l'hypothèse d'un relèvement du SMIC au 1^{er} juillet proche de la revalorisation légale. Par ailleurs, l'intensité de la concurrence, dans les services financiers et l'assurance notamment, devrait limiter les hausses de prix. Dans ces conditions, le glissement annuel des prix des «autres services» s'établirait à +3,1% en décembre, après +3,3% en juin. ■

(3) Il s'agit du deuxième volet concernant les locataires payant plus de 5488€ (36 000F) de loyer annuel.

(4) Le secteur «autres services» regroupe la plupart des «services du secteur privé» de la base 1990 (services pour l'habitation, services financiers, hôtels-café-restaurants...) auxquels ont été intégrées les extensions de couverture de l'indice base 1998 : l'assurance, les services domestiques et juridiques, les formalités administratives et certains services de protection sociale (assistances maternelles, maison de retraite).

Emploi

Après avoir progressé de 240 000 postes en 2001, l'emploi salarié marchand ralentirait sensiblement en 2002. Suite au recul de l'activité à la fin de 2001 et compte tenu des délais d'ajustement de l'emploi aux fluctuations de l'activité, ce ralentissement serait particulièrement sensible en milieu d'année. En fin d'année, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels accélérerait de nouveau, sous l'effet de l'amélioration engagée ce printemps. Au total, les créations nettes d'emplois salariés marchands seraient de près de 80 000 en 2002.

L'emploi total progresserait de +0,4% en glissement annuel fin décembre, un rythme 3 fois inférieur à celui de l'année précédente. Au total, de l'ordre de 95 000 postes de travail seraient créés au cours de l'année.

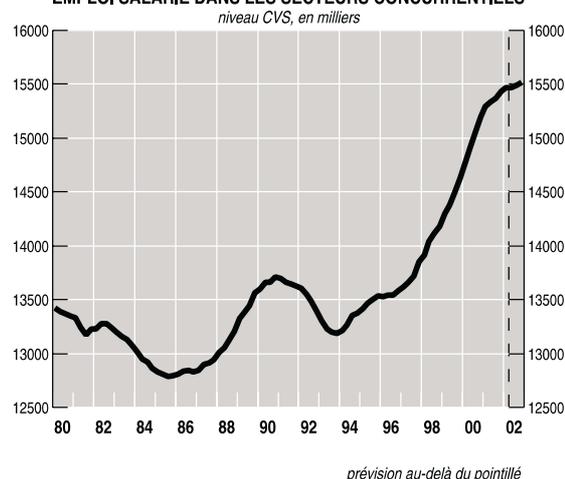
Ralentissement de l'emploi salarié marchand en 2002

En 2001, les créations d'emplois salariés marchands ont fortement ralenti (+1,6% en glissement annuel fin décembre) après avoir progressé sur un rythme exceptionnel en 2000 (+3,9%). Ce ralentissement s'explique par l'inflexion de l'activité économique et par les moindres effets de la réduction du temps de travail. L'emploi salarié, qui avait légèrement accéléré au quatrième trimestre de 2001, sans doute du fait des besoins créés pour le passage à l'euro, a de nouveau décéléré au premier semestre de 2002, sous l'impact de la baisse de l'activité enregistrée en fin d'année dernière. Il progresserait de +0,2% au premier semestre de 2002, après +0,6% au second semestre de 2001.

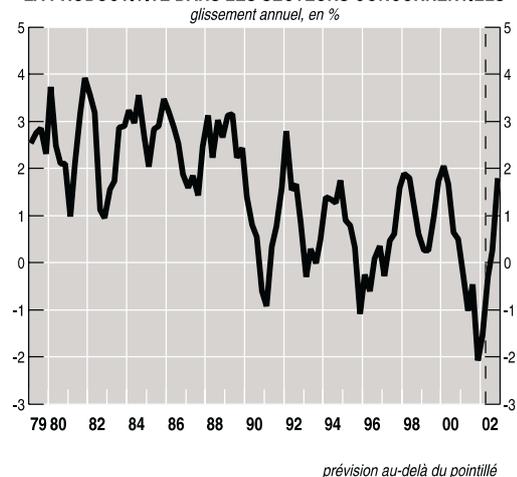
Néanmoins, au sein de cette tendance générale défavorable, l'emploi intérimaire offre des signes plus positifs. Alors qu'il avait largement contribué au ralentissement de l'emploi en 2001, il progresse depuis le début de cette année selon la statistique provisoire de l'Unédic : son glissement annuel s'établit à +2,6% en avril 2002 contre -9,3% fin 2001. Traditionnellement un indicateur avancé de l'emploi salarié concurrentiel, ce redressement de l'intérim constituerait un signe de la reprise en cours.

Au second semestre, l'emploi salarié accélérerait donc de nouveau, en ligne avec l'activité. Cette accélération resterait modérée à l'horizon de la fin de l'année dans un contexte où les entreprises font face à la nécessité de restaurer leurs marges, très dégra-

EMPLOI SALARIE DANS LES SECTEURS CONCURRENTIELS



LA PRODUCTIVITE DANS LES SECTEURS CONCURRENTIELS



dées en 2001 du fait de la chute de la productivité. Au total, sur l'ensemble de 2002, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels progresserait de +0,5% en glissement annuel.

Faible dynamisme des dispositifs d'aide à l'emploi marchand en 2002

La politique d'aide à l'emploi marchand serait moins dynamique en 2002 qu'en 2001 : sa contribution serait de l'ordre de 0,1 point à l'emploi dans les secteurs concurrentiels (soit environ 15 000 emplois) après environ 0,4 point en 2001.

La réduction du temps de travail resterait le principal dispositif d'aide à l'emploi marchand. Néanmoins, elle produirait en 2002 des effets de court terme beaucoup plus faibles qu'en 2001, en dépit de la montée en charge du dispositif pour les entreprises de moins de 20 salariés tout au long de l'année.

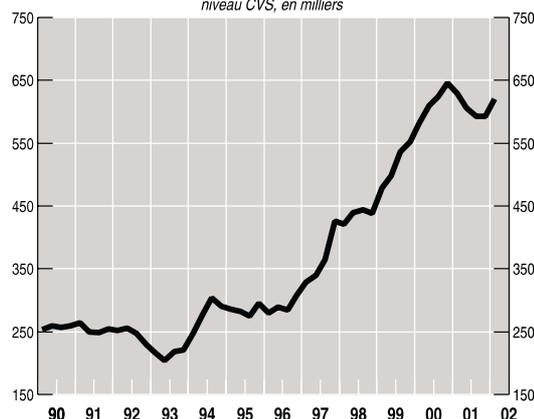
Les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand ne contribueraient pas à la progression de l'emploi en 2002. En effet, les entrées en formation en alternance et en Contrat Initiative Emploi resteraient dynamiques, mais les abattements en faveur de l'embauche à temps partiel fléchiraient.

Poursuite des destructions d'emplois dans l'industrie

En lien avec le fléchissement de l'activité industrielle, l'emploi salarié dans l'industrie manufacturière (hors intérimaires employés dans le secteur) a reculé de -0,3% en glissement annuel en 2001 après avoir progressé de +2,2% en 2000. Les secteurs des biens de consommation et des biens intermédiaires ont été les plus touchés. L'industrie automobile et l'industrie des biens d'équipement ont également connu un fort ralentissement de leurs effectifs.

Entamé au second semestre de 2001, le recul de l'emploi manufacturier s'est accentué au début de 2002. Grâce à la reprise de l'activité, il s'atténuerait en fin d'année. Au total, l'emploi manufacturier reculerait de -3,8% en glissement annuel en 2002.

L'EMPLOI INTERIMAIRE
niveau CVS, en milliers



Léger repli de l'emploi salarié dans la construction

En 2001, les effectifs salariés de la construction (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) ont fortement ralenti, passant d'un rythme record de +4,5% en 2000 à +2,0% en glissement annuel en 2001. Dans un contexte de plafonnement de l'activité dans le secteur, l'emploi salarié stagnerait sur le premier semestre de 2002, puis reculerait en seconde partie d'année. Au total, l'emploi salarié dans la construction baisserait d'environ -0,5% en 2002.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements semestriels Taux d'évolution en % - CVS						Glissements annuels Taux d'évolution en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - Bruts		
	2000		2001		2002		2000	2001	2002	2000	2001	2002
	1er S.	2nd S.	1er S.	2nd S.	1er S.	2nd S.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)	1,9	1,9	0,9	0,6	0,2	0,3	3,9	1,6	0,5	15099	15340	15419
Industrie (y compris construction)	1,2	1,4	0,6	-0,2	-1,4	-1,2	2,5	0,4	-2,5	5388	5408	5271
Industries agro-alimentaires	0,7	0,8	0,8	0,6	0,2	0,4	1,5	1,4	0,6	573	581	584
Énergie	0,3	0,2	-0,3	-1,1	-1,6	-1,8	0,5	-1,5	-3,4	246	242	234
Construction	2,5	2,0	1,3	0,7	0,1	-0,6	4,5	2,0	-0,5	1234	1259	1252
Industrie manufacturière	0,8	1,3	0,3	-0,6	-2,2	-1,7	2,2	-0,3	-3,8	3336	3327	3200
dont :												
<i>Biens de consommation</i>	0,1	0,0	-0,7	-1,1	-	-	0,1	-1,8	-1,7	715	702	-
<i>Automobile</i>	1,7	2,4	1,4	0,6	-	-	4,2	2,0	-1,6	294	300	-
<i>Biens d'équipement</i>	0,6	2,1	1,0	0,0	-	-	2,7	1,0	-4,7	838	847	-
<i>Biens intermédiaires</i>	1,1	1,3	0,3	-1,0	-	-	2,5	-0,7	-4,7	1489	1478	-
Tertiaire essentiellement marchand	2,4	2,2	1,1	1,1	1,1	1,1	4,6	2,2	2,2	9711	9932	10148
dont :												
<i>Commerces</i>	1,9	1,5	1,0	1,3	-	-	3,4	2,3	-	2895	2962	-
<i>Transports</i>	1,9	2,0	1,2	0,6	-	-	3,9	1,8	-	1030	1049	-
<i>Services marchands (y compris intérim)</i>	3,1	2,8	1,0	1,1	-	-	5,9	2,2	-	5111	5225	-
<i>Activités financières</i>	0,4	0,7	1,2	0,8	-	-	1,3	0,9	-	675	697	-
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)	-	-	-	-	-	-	1,5	0,8	1,0	6604	6655	6725
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non-salariés)	-	-	-	-	-	-	2,6	1,0	0,4	24219	24456	24551

Prévision

(1) Secteurs EB-EP

Ralentissement dans le tertiaire concurrentiel

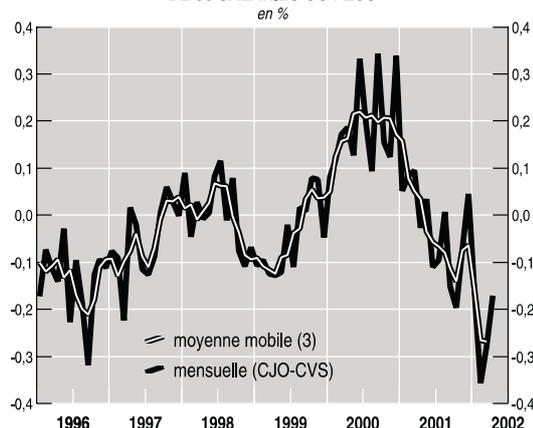
L'emploi salarié dans le secteur tertiaire marchand a sensiblement ralenti en 2001 : +2,2% en glissement annuel après +4,6% en 2000. Ce ralentissement, particulièrement important dans le secteur des services aux entreprises (+1,8% après +8,2% en 2000) s'explique essentiellement par le recul de l'emploi intérimaire tout au long de l'an passé. En lien avec le fléchissement de l'activité industrielle et la dégradation de l'activité dans la construction, l'intérim a enregistré 50 000 pertes d'emplois (-8,2% en glissement annuel fin décembre 2001).

Le ralentissement de l'emploi salarié dans le secteur tertiaire concurrentiel s'est poursuivi au début de 2002. Au second semestre, les effectifs salariés du secteur progresseraient au rythme de +1,1%. Sur l'ensemble de l'année 2002, l'emploi salarié du tertiaire marchand enregistrerait une progression de +2,2% en glissement annuel.

Progression dans le tertiaire non marchand

En 2001, l'emploi salarié dans le secteur tertiaire non marchand a sensiblement ralenti : +0,8% en glissement annuel fin décembre après +1,5% en 2000. En 2002, les effectifs salariés non marchands progresseraient au même rythme qu'en 2001. Les emplois aidés ne contribueraient pas à la croissance de l'emploi dans ce secteur : les Contrats Emplois Con-

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES ETABLISSEMENTS DE 50 SALARIES OU PLUS



solidés et les Emplois Jeunes resteraient dynamiques, mais les entrées en Contrats Emploi Solidarité fléchiraient de nouveau.

Ralentissement de l'emploi total

En 2002, l'emploi non salarié continuerait de diminuer au même rythme que l'année précédente. En particulier la baisse structurelle de l'emploi non salarié agricole se poursuivrait.

Ainsi, le fort ralentissement de l'emploi total observé en 2001 se poursuivrait en 2002 : l'emploi progresserait de +0,4%, soit une création d'environ 95 000 postes supplémentaires. ■

LE SUIVI DE L'EMPLOI TERTIAIRE «ESSENTIELLEMENT NON MARCHAND» EN FRANCE

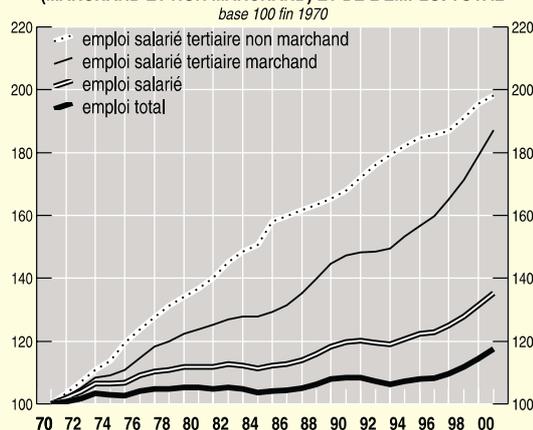
A la fin de l'année 2000, le secteur tertiaire «essentiellement non marchand» employait 6,6 millions de salariés en France métropolitaine, soit plus du quart de l'emploi total. Son développement a été régulier et quasiment ininterrompu durant la seconde moitié du XXème siècle. Sa part dans l'emploi total est passée de 16% fin 1970 à près de 25% fin 1985, se stabilisant à ce niveau jusqu'à la fin des années 1980. Elle a de nouveau progressé jusqu'en 1996 (28% fin 1996) et s'est légèrement repliée depuis, à 27% fin 2000.

Dans un contexte où l'emploi total a progressé de près de 9 % depuis fin 1996, le dynamisme de l'emploi tertiaire «essentiellement non marchand» a été davantage contenu sur la période récente. Dans le même temps, la croissance de l'emploi tertiaire «essentiellement marchand» a été exceptionnelle, en liaison avec une croissance économique soutenue.

Nomenclature du secteur tertiaire «essentiellement non marchand»

Le secteur tertiaire «essentiellement non marchand» comprend également des activités marchandes. Par définition, une unité rend des services marchands quand ses ressources proviennent pour plus de 50% de la vente de

EVOLUTIONS COMPAREES DE L'EMPLOI SALARIE TERTIAIRE (MARCHAND ET NON MARCHAND) ET DE L'EMPLOI TOTAL



ces services. Dans le cas contraire, si ses ressources principales sont constituées d'impôts, de cotisations, de transferts en provenance d'administrations publiques ou de contributions volontaires des ménages, on considère qu'elle rend des services non marchands.

Dans la précédente nomenclature d'activités, en vigueur de 1973 à 1993 (Nomenclature d'Activité et de Produits, NAP), la distinction marchand/non marchand était fondamentale dans le processus de classification des entreprises. Dans la nomenclature actuelle (Nomenclature d'Activités Française, NAF), c'est le secteur d'activité qui prédomine, sans que soit pris en compte cet ancien partage. A titre d'exemple, les services domestiques relèvent dorénavant des services aux particuliers (et donc du secteur tertiaire «essentiellement marchand») alors qu'ils étaient précédemment intégrés dans les services non marchands. Le passage à la NAF permet de mieux rendre compte de certaines réalités économiques, notamment dans le secteur des services, et de faciliter les comparaisons statistiques au sein de l'Union Européenne.

Depuis 1993, la nomenclature d'activités regroupe donc dans le secteur «essentiellement non marchand» les sous-secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, de l'administration publique, des activités associatives et des activités extra-territoriales.

Le secteur de l'Éducation (Q1) inclut les personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement agricole, les emplois jeunes des établissements publics locaux d'enseignement, les salariés de l'enseignement privé (sous contrat et hors contrat) et des organismes de formation permanente (y compris écoles de conduite...).

Le secteur de la santé et de l'action sociale (Q2) est composé des personnels médicaux et non médicaux des hôpitaux publics et des cliniques privées, classés plus précisément dans la partie des activités relatives à la santé (Q21). La seconde partie relative à l'action sociale (Q22) inclut les emplois sociaux des collectivités territoriales (régions, départements, communes et établissements publics administratifs), comme les assistantes maternelles.

Le secteur de l'administration publique (R1) regroupe les agents de l'État travaillant dans les ministères civils et militaire, hors éducation nationale : économie, intérieur, équipement, justice, santé et solidarité, défense, etc. Ce secteur est complété par les effectifs des services non marchands (hors services sociaux) des régions, des départements et des communes, des établissements pu-

blics administratifs nationaux ou locaux (fonction publique d'État ou territoriale) et des organismes privés d'action centrale ou locale.

Le secteur des activités associatives et extra-territoriales (R2) regroupe l'ensemble des associations, subventionnées ou non (organisations professionnelles, patronales et consulaires, syndicats, organisations politiques et religieuses, associations de tous ordres) et les activités extra-territoriales (représentations étrangères en France, organisations internationales et communautaires européennes dont le Parlement Européen).

Le dynamisme de l'emploi tertiaire «essentiellement non marchand»

Entre fin 1989 et fin 2000, l'emploi tertiaire «essentiellement non marchand» a progressé d'environ 1,7% en moyenne par an. Tandis que l'administration publique progressait au même rythme que l'ensemble du secteur, la croissance était un peu plus marquée dans le secteur de la santé et l'action sociale (+1,8% par an). Elle a été beaucoup plus forte dans celui des activités associatives (+4,6% par an), mais sa part reste faible. Au contraire, les effectifs de l'éducation ont augmenté nettement moins rapidement : +1,0% par an.

La contribution des emplois aidés non marchands explique l'essentiel du dynamisme de l'emploi tertiaire «essentiellement non marchand» au cours de cette période. Leur part a plus que doublé dans l'emploi du secteur, notamment sous l'effet de la création des Contrats Emplois Consolidés à partir de 1993, dont le développement a été conforté à partir de 1998 dans le cadre de la lutte contre les exclusions, ainsi que de la mise en place du programme Emplois Jeunes à partir de la fin de 1997.

Secteur tertiaire non marchand et administrations publiques au sens de la Comptabilité nationale ne coïncident pas

D'une part, les secteurs d'activités tertiaires «essentiellement non marchands» comprennent certains services marchands qui ne sont pas considérés comme des administrations publiques au sens des comptes de la Nation : dans le secteur de l'éducation (Q1), c'est le cas de l'enseignement privé hors contrat et des organismes de formation permanente ; dans le secteur des activités

Estimations d'emploi dans le secteur tertiaire non marchand en France métropolitaine

	Effectifs en milliers		Part en 2000 (en%)
	au 31.12.1989	au 31.12.2000	
Q1 - Éducation	1 535,0	1 714,8	26,0
Q2 - Santé, action sociale	1 800,2	2 191,5	33,2
dont : Q21 - Santé	1 370,4	1 668,3	25,3
Q22 - Action sociale	429,8	523,2	7,9
R1 - Administration publique (hors contingent)	1 953,8	2 344,7	35,5
R2 - Activités associatives et extra-territoriales	215,9	353,2	5,3
dont : R21 - Activités associatives	215,7	352,9	5,3
R22 - Activités extra-territoriales	0,2	0,3	n.s
Ensemble du secteur tertiaire non marchand	5 504,9	6 604,2	100,0
dont : Emplois aidés	140,4	512,1	7,8

relatives à la santé (Q21), celui des cliniques privées. En outre, le secteur regroupant l'administration et les activités associatives et extra-territoriales inclut des services non marchands à caractère privé : dans le secteur des activités associatives et extra-territoriales (R2) figurent ainsi certaines associations non subventionnées et les communautés religieuses.

D'autre part, les secteurs d'activité tertiaires «essentiellement non marchands» ne recouvrent pas l'ensemble des administrations publiques : les instituts de recherche, comme le CNRS ou l'INSERM (établissements administratifs appartenant à la fonction publique d'État), le CEA, ou le CNES (établissements nationaux industriels et commerciaux) relèvent du secteur de la recherche et du développement (N4) dans les services aux entreprises. De même, les musées nationaux, l'Opéra de Paris sont classés dans le secteur des activités récréatives, culturelles et sportives (P2) dans les services aux particuliers.

Les trois fonctions publiques : une logique budgétaire et statutaire

La définition des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale correspond à une logique économique, fondée principalement sur le caractère non marchand des activités et au financement majoritairement public, soit direct par prélèvements obligatoires, soit indirect par subventions. Elle ne correspond pas à la logique budgétaire ou statutaire (en référence au statut dont dépendent les agents titulaires des organismes) permettant de définir le contour des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière).

Pour reconstituer ce contour, au tronc commun «Fonction publique et administrations publiques» formé par les administrations de l'État (ministères civils et militaire), les collectivités territoriales au sens strict (régions, départements et communes) et leurs établissements publics à caractère non marchand, qu'ils soient administratifs ou industriels et commerciaux, il convient d'ajouter certains établissements qui ne sont pas considérés comme des administrations publiques au sens de la Comptabilité Nationale : les établissements publics de l'État à caractère marchand comme la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Office national des forêts, la Poste (exploitant public), les établissements des Collectivités territoriales (OPHLM, OPAC, régies...) et certains organismes privés (associations ou fondations, des sociétés telles que la SAFER). A contrario, la Comptabilité Nationale recense dans les administrations publiques certains organismes spécialisés et groupements de droit privé (associations de type ODAC, organismes de protection sociale ...) ne relevant pas du droit public.

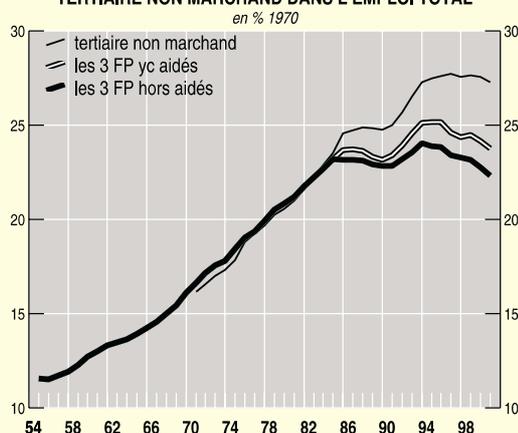
On notera par ailleurs que les entreprises privées contrôlées majoritairement par l'État (EDF, SNCF, France Télécom, RATP...) sont traitées comme les autres entreprises privées par la Comptabilité nationale et ne sont pas considérées comme faisant partie du champ des trois fonctions publiques.

L'évolution de l'emploi public

Dans une approche de type Comptabilité Nationale, le nombre de personnes travaillant à titre principal dans les administrations publiques s'élevait au 31 décembre 1999 à 5,7 millions (hors contingent), ce qui représentait environ 26,3% des salariés de métropole et d'Outre-mer.

Dans une approche de type «fonction publique», 3,1 millions de personnes étaient rémunérées sur des budgets de l'État à la même date. Elles se répartissaient en 2,3 millions de titulaires et 750 000 non titulaires, dont 135 000 emplois aidés. Entre 1990 et 1999, les effectifs de la fonction publique d'État ont augmenté de 10,3%. Cette hausse concerne essentiellement les domaines de l'éducation et de la sécurité, avec notamment la création de nombreux emplois jeunes.

PART DES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES (FP) ET DU SECTEUR TERTIAIRE NON MARCHAND DANS L'EMPLOI TOTAL



Effectifs des trois fonctions publiques (en milliers) France entière au 31 décembre 1999 (Métropole + DOM)

	Total	dont aidés	Évolution depuis 1990 (en %)
Fonction publique de l'État⁽¹⁾	3 115,9	134,8	10,3
dont : Ministères (hors contingent)	2 293,6	12,0	5,7
EP Locaux d'enseignement	131,0	108,9	-
EP Nationaux (hors entreprises)	242,4	9,6	28,6
Poste	301,2	4,3	-10,0
Enseignement privé sous contrat	147,7	0,0	11,8
Fonction publique territoriale	1 690,6	156,8	20,3
dont : Collectivités territoriales	1 233,4	119,2	-
EP Locaux	457,2	37,5	-
Fonction publique hospitalière	898,2	44,0	6,7
dont : Hôpitaux publics	847,0	39,9	-
Maisons de retraite publiques	51,2	7,1	-
Ensemble des trois fonctions publiques	5 704,8	335,6	12,5
Secteur tertiaire «essentiellement non marchand»	6 708,2	541,4	16,8
Administrations publiques au sens de la Comptabilité Nationale	5 603,1	332,0	-

(1) Hors France Télécom

La fonction publique hospitalière se compose essentiellement des établissements publics de santé et des établissements pour personnes âgées. Au 31 décembre 1999, 847 000 personnes étaient employées dans les hôpitaux publics, dont 11,3% correspondaient au personnel médical. Entre 1990 et 1999, les effectifs de la fonction publique hospitalière ont progressé de 6,7%, atteignant près de 900 000 en 1999.

La fonction publique territoriale rassemble les agents payés sur les budgets des régions, des départements et des communes, ainsi que ceux des établissements publics départementaux non marchands comme les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale, des établissements publics communaux et intercommunaux marchands ou non marchands. Par extension on lui rattache les salariés des organismes privés d'action locale. Au 31 décembre 1999, les emplois territoriaux au sens large s'élevaient à 1,7 million de personnes, dont un million de fonctionnaires (titulaires). Entre 1990 et 1999, les effectifs de la fonction publique territoriale se sont accrus de 20,3%.

Au total, le poids des trois fonctions publiques dans l'emploi total a sensiblement augmenté au cours des cinquante dernières années, passant de 12% au début des années cinquante à près de 24% en 2000. Néanmoins, après une progression régulière et soutenue, ce poids s'est pratiquement stabilisé depuis 1985, malgré le développement des emplois aidés (contrats emploi solidarité, contrats emplois consolidés et emplois jeunes).

Les sources d'information sur l'emploi tertiaire «essentiellement non marchand»

De façon générale, l'Insee élabore des estimations annuelles d'emploi par département, région, statut (salarié/non salarié) et secteur d'activité, à partir de diverses sources, en général exhaustives : effectifs des établissements affiliés à l'assurance-chômage (Unédic), à l'assurance sociale (Urssaf, MSA), données complémentaires diverses. Ces évaluations sont calées sur les résultats du recensement de la population.

Cependant, pour le secteur tertiaire essentiellement non marchand, de multiples sources complémentaires sont nécessaires : le taux moyen de couverture de l'Unédic y est de 26%. La source principale d'actualisation de l'emploi est le fichier de paye des agents de l'État. Ce fichier présente, par région et par département, les effectifs des

agents de l'État par ministère et ceux des établissements publics. On y distingue le personnel de l'Éducation Nationale des autres agents de l'État.

Dans le secteur de l'éducation (Q1), l'emploi est actualisé à partir des effectifs dépendant du ministère de l'Éducation Nationale et des effectifs dépendant d'établissements privés sous contrat. Dans le secteur de l'administration publique (R1), l'emploi est actualisé d'une part à partir des effectifs des agents de tous les ministères (fichier de paye des agents de l'État hors Éducation Nationale), et d'autre part à l'aide de l'enquête «*Collectivités territoriales*». Cette enquête fournit les effectifs en fonction du statut et du budget déclaré par l'organisme ; le code budget permettant de les classer dans le secteur adéquat (R1 ou Q2). Hormis les Caisses de Crédit municipal, les HLM, les OPAC et les EPIC, toutes les collectivités territoriales appartiennent à l'un de ces deux secteurs. L'actualisation de l'emploi du secteur de la santé et de l'action sociale (Q2) s'effectue en partie à l'aide de l'enquête «*Collectivités territoriales*», mais également à partir de l'enquête SAE (Statistique Annuelle des Établissements) mise à disposition par le ministère des Affaires Sociales sur le champ des personnels des hôpitaux publics. Cette enquête annuelle permet d'actualiser l'évolution du personnel non médical (infirmières, sage-femmes ...) et du personnel médical, y compris les internes. Enfin, l'emploi du secteur des activités associatives et extra-territoriales (R2) est en majorité couvert par l'Unédic. Le champ non couvert correspond ici aux salariés dépendant du régime agricole et travaillant dans des organismes professionnels. Ces données sont fournies par la Mutualité Sociale Agricole.

Pour finir, l'emploi tertiaire non marchand comprend une proportion élevée d'emplois ou contrats aidés. L'actualisation de ces effectifs s'opère à partir de données départementales fournies par le CNASEA (organisme rémunérateur), correspondant au nombre de personnes employées au 31 décembre de chaque année au titre des différentes mesures de politique de l'emploi : Contrats Emploi Solidarité (CES), Contrats Emplois Consolidés (CEC) et Emplois Jeunes. ■

Cet encadré a été rédigé par Brigitte Doguet, Christine Gonzalez-Demichel et Aline Pauron Insee, Département emploi et revenus d'activité.

Chômage

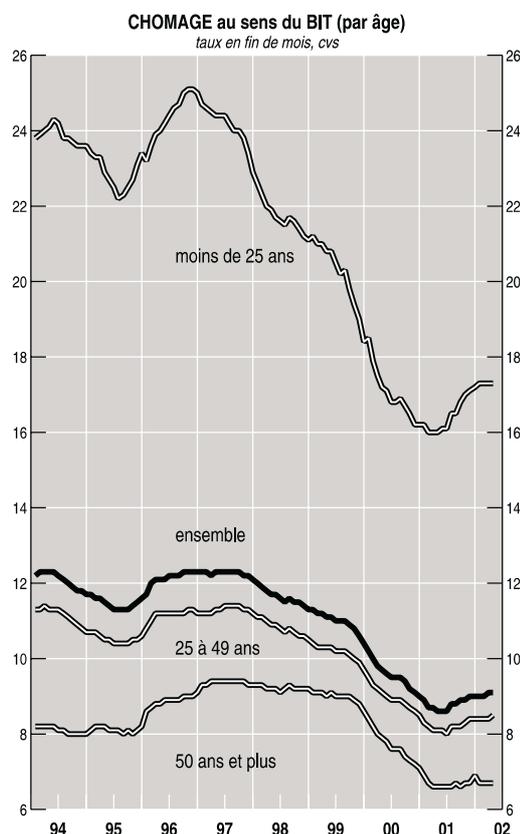
A la fin du mois d'avril 2002, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'établissait à 2 428 000 personnes, soit 9,1% de la population active. La progression du chômage, entamée il y a un an, s'est atténuée depuis le début de 2002, avec 22 000 chômeurs de plus en quatre mois contre 136 000 au second semestre de 2001. Au total, dans un contexte de ralentissement des créations d'emplois et de progression toujours soutenue de l'offre de travail, le taux de chômage a augmenté de 0,5 point en un an d'avril 2001 à avril 2002. Les jeunes ont été les premiers touchés par cette remontée. Quelle que soit la tranche d'âge, l'augmentation du chômage affecte davantage les hommes que les femmes.

Avec l'amélioration très progressive de l'emploi, le chômage pourrait se stabiliser dans le courant du second semestre. Il se situerait à 9,1% de la population active à la fin de 2002.

Remontée du chômage des jeunes

Les jeunes ont été les premiers touchés par la remontée du chômage, entamée dès le mois de mars 2001 pour les hommes de cette classe d'âge. Profitant d'une conjoncture favorable, mais aussi de dispositifs spécifiques en leur faveur, ils avaient été les principaux bénéficiaires de la baisse du chômage observée précédemment (200 000 jeunes chômeurs de moins entre 1997 et début 2001).

Les fluctuations conjoncturelles du marché du travail sont traditionnellement plus marquées pour les jeunes que pour leurs aînés. En mars 2001, près d'un jeune salarié sur deux occupait un emploi «à durée limitée»⁽¹⁾ (contre seulement 7,4% des salariés adultes). Or, ce type d'emploi s'ajuste plus rapidement aux fluctuations conjoncturelles de l'activité. En outre, le travail temporaire, qui s'est fortement replié entre février et octobre 2001, concerne davantage les jeunes hommes que les jeunes femmes. Le chômage



des hommes de cette tranche d'âge a ainsi augmenté d'environ 40 000 sur un an en avril 2002 ; celui des jeunes femmes a progressé de seulement 10 000 depuis fin juin 2001. Toutefois, l'emploi temporaire est reparti à la hausse depuis novembre 2001 et le chômage des jeunes n'a progressé que de 7 000 personnes sur les quatre premiers mois de 2002, après 40 000 au second semestre de 2001.

(1) Contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage et emploi aidé.

TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT⁽¹⁾

	Niveaux en fin de période, CVS											(en %)		
	2000				2001				2002			Moyennes annuelles		
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	2 nd S.	2000	2001	2002
Ensemble	9,8	9,5	9,4	9,0	8,7	8,6	8,9	9,0	9,1	9,1	9,1	9,6	8,8	9,1
Moins de 25 ans	17,5	16,8	16,7	16,2	16,0	16,1	16,8	17,2	17,3	-	-	17,1	16,4	-
25 à 49 ans	9,2	8,9	8,8	8,5	8,1	8,0	8,2	8,4	8,4	-	-	9,0	8,2	-
50 ans et plus	8,0	7,6	7,4	7,1	6,6	6,6	6,6	6,9	6,7	-	-	7,7	6,7	-

Prévision

(1) Les taux de chômage ne tiennent pas compte des résultats de l'enquête emploi de mars 2002 (à paraître en juillet 2002).

Cette remontée du chômage des jeunes s'explique également par la fin de la montée en charge du dispositif emplois-jeunes. Enfin, l'afflux d'actifs lié à la suppression du service national a vraisemblablement amplifié l'augmentation du chômage des jeunes hommes.

En avril 2002, le taux de chômage des jeunes était en hausse de 1,3 point sur un an, à raison de +2,0 points chez les jeunes hommes et de +0,5 point chez les jeunes femmes. Il s'établissait ainsi à 17,3% des actifs de moins de 25 ans (16,0 % des jeunes hommes et 19,1% des jeunes femmes), retrouvant son niveau de mars 2000.

Le chômage des hommes de 25-49 ans en hausse

Depuis juin 2001, le chômage des adultes de 25 à 49 ans remonte également. En lien avec le fort ralentissement des créations totales d'emplois et plus particulièrement avec la baisse de l'emploi industriel, le chômage des hommes de cette catégorie augmente régulièrement : 55 000 chômeurs de plus au second semestre de 2001, 25 000 sur les quatre premiers mois de 2002. En revanche, après avoir augmenté de 25 000 au second semestre de 2001, le nombre de femmes adultes au chômage est demeuré stable depuis le début de l'année.

Fin avril 2002, le taux de chômage des actifs de 25 à 49 ans s'établissait ainsi à 8,5%. En hausse de 0,7 point sur un an, celui des hommes a retrouvé son niveau d'août 2000 (à 7,0%), tandis que celui des femmes n'a augmenté que de 0,1 point sur un an (à 10,3%).

Hausse modérée du chômage des 50 ans et plus

Le chômage des actifs de 50 ans et plus avait baissé plus tardivement et moins massivement que celui des autres actifs. La baisse n'avait en effet débuté qu'en septembre 1999 pour cette tranche d'âge, bien après celle des jeunes (octobre 1996) et des adultes de 25 à 49 ans (septembre 1997). Le chômage est reparti à la hausse à la mi-2001. Depuis juin 2001, le nombre d'hommes de 50 ans et plus au chômage a augmenté d'environ 10 000 ; le chômage des femmes de 50 ans et plus est en revanche stable sur la même période.

Pour les plus de 50 ans, au ralentissement général de l'emploi s'est ajouté la diminution du nombre de bénéficiaires de préretraites. Le taux de chômage des 50 ans et plus a atteint 6,7% en avril 2002, en hausse de 0,1 point sur un an.

Stabilisation du chômage dans le courant du second semestre de 2002

L'accroissement de l'offre de travail serait un peu moins fort en 2002 que lors des années précédentes (+160 000 contre +190 000 en 2000 et en 2001).

En effet, le vieillissement de la population se traduisant par une diminution de la population totale des 25-54 ans -classe d'âge la plus active-, l'augmentation tendancielle de la population active devrait à nouveau s'atténuer (+100 000 sur l'année après +145 000 en 2001)⁽²⁾.

Cette augmentation tendancielle serait toutefois gonflée, cette année encore, par l'effet net des politiques de l'emploi. Le nombre de bénéficiaires de préretraites ou de mesures d'accompagnement des restructurations continuerait en effet de baisser. L'extinction progressive de l'ARPE⁽³⁾ liée à la mise en œuvre du PARE (Plan d'aide au retour à l'emploi) entraînerait de nombreuses sorties de ce dispositif et la lente montée en charge du dispositif CATS⁽⁴⁾ permettrait tout juste de compenser la baisse tendancielle du nombre de préretraités ASFNE⁽⁵⁾. Enfin, l'offre de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs serait quant à elle en légère diminution, conformément aux objectifs fixés dans le projet de loi de Finances pour 2002.

Dans un contexte où l'emploi total progresserait un peu plus et où, dans le même temps, l'offre de travail ralentit, le chômage se stabiliserait dans le courant du second semestre. Il s'établirait à environ 9,1%⁽⁶⁾ de la population active fin 2002. ■

(2) Sur la base des «Projections de population active 2001-2050», Insee-Première n°838, mars 2002.

(3) Allocation de remplacement pour l'emploi.

(4) Cessation anticipée de certains travailleurs salariés.

(5) Allocation spécifique du fonds national pour l'emploi.

(6) Cette prévision inclut la prise en compte de la réévaluation de la population active observée figurant au dénominateur du taux de chômage, suite à la révision des séries d'emploi sur la période 1989-2000 intervenue en mars 2002 : le taux de chômage s'en trouvera révisé, toutes choses égales par ailleurs, de 0,1 point à la baisse. Cette opération interviendra au début du mois de juillet, en même temps que la prise en compte des résultats de l'enquête annuelle sur l'emploi, lesquels conduiront, comme chaque année, à recaler le niveau du chômage BIT du mois de mars dernier.

Salaires

Alors qu'il avait continûment augmenté de la mi-2000 à fin juin 2001, le glissement annuel du salaire mensuel de base (SMB) est demeuré quasiment stable au cours des neuf mois suivants : comme en juin 2001, il s'établit à 2,5% fin mars 2002.

En dépit d'une progression de l'inflation au premier trimestre de 2002, il devrait se maintenir à +2,5% jusqu'à la fin de l'année. Le pouvoir d'achat du salaire mensuel de base du secteur privé progresserait en moyenne à peu près au même rythme qu'en 2001 (+0,7% après +0,8%).

En raison de l'atténuation du mouvement de réduction de la durée du travail, le glissement annuel du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) s'est replié de +4,4% fin mars 2001 à +3,8% fin mars 2002. Cet effet d'épuisement devant se prolonger sur le reste de l'année, le glissement annuel du SHBO reviendrait à +3,7% fin juin puis à +3,3% fin décembre 2002.

La progression du salaire mensuel brut de base est quasiment stable depuis juin 2001

Entre juin 2000 et juin 2001, le salaire mensuel de base (SMB) des entreprises du secteur concurrentiel non agricole avait nettement accéléré : son glissement annuel était passé de 1,6% à 2,5%, sous les ef-

fets combinés de la forte revalorisation des minima légaux en juillet 2000, de l'ajustement retardé des salaires à l'accélération continue des prix de l'été 1999 à l'été 2000 et de la poursuite de la baisse du taux de chômage. Toutefois, la modération salariale liée à la mise en place de la réduction du temps de travail avait contribué à tempérer l'accélération des salaires mensuels⁽¹⁾. A partir de juin 2001, le retournement conjoncturel sur le marché du travail a pesé à son tour sur l'évolution du salaire mensuel brut de base, contribuant à stabiliser son rythme de progression. En glissement annuel, elle s'établissait fin décembre 2001 à 2,6%.

Cette stabilité s'est prolongée au début de l'année 2002 : selon les résultats définitifs de l'enquête ACEMO du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le SMB a augmenté de 0,8% au premier trimestre de 2002, soit une hausse comparable à celle enregistrée lors du premier trimestre de 2001 (+0,9%).

(1) Une grande partie des entreprises ayant signé un accord de réduction du temps de travail a en effet prévu un gel ou une augmentation moindre des salaires, pendant une période de deux ans en moyenne. Pour les salariés passés aux «35 heures» selon les modalités de la loi Aubry 1, la moitié des accords prévoyait un gel des salaires. Cette proportion correspond à un tiers pour les salariés concernés par un accord «Aubry 2» (source : DARES, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité).

INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT INDICE DU SALAIRE MENSUEL BRUT DE BASE ET SALAIRES MOYENS PAR TÊTE

	Glissements semestriels						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	2000		2001		2002		2000	2001	2002	2000	2001	2002
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.						
Données non CVS												
Indice brut des traitements de la Fonction publique	0,0	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	0,5	1,4	1,3	1,2	1,0	1,4
Indice brut en pouvoir d'achat	-1,0	-0,1	-0,8	0,8	-0,9	0,1	-1,1	0,0	-0,8	-0,5	-0,7	-0,4
Salaire mensuel de base (S.M.B) ⁽¹⁾	0,9	1,1	1,5	1,1	1,4	1,1	2,0	2,6	2,5	1,7	2,4	2,5
S.M.B en pouvoir d'achat	-0,1	0,4	0,0	1,2	0,1	0,5	0,4	1,2	0,4	0,0	0,8	0,7
S.M.I.C (horaire)	0,0	3,2	0,0	4,1	0,0	2,4	3,2	4,1	2,3	2,2	3,6	3,2
Garantie mensuelle (salariés passés aux 35 heures)	0,0	1,5	0,0	2,9	0,0	1,8	1,5	2,9	1,7	0,7	2,2	2,4
Indice des prix à la consommation	1,0	0,6	1,5	-0,1	1,5	0,6	1,6	1,4	2,1	1,7	1,7	1,8
Données CVS												
Salaire Moyen par Tête (SMPT) ⁽²⁾												
- dans les Administrations publiques (APU)	1,4	0,7	1,1	0,8	1,3	0,8	2,1	1,9	2,1	2,3	1,8	2,0
- dans le Secteur Marchand non agricole (SMNA)	1,1	1,7	1,8	1,6	1,3	1,2	2,8	3,4	2,5	2,5	3,4	2,8

Prévision

(1) Le salaire mensuel de base (S.M.B) est mesuré par l'enquête Acemo et porte sur les entreprises du secteur concurrentiel non agricole ayant un effectif de 10 salariés ou plus.

(2) Contrairement à l'indice des traitements de la fonction publique et au SMB, le SMPT tient compte de l'ensemble de la rémunération des salariés.

Le Salaire Horaire de Base Ouvrier ralentit

Selon les résultats définitifs de l'enquête ACEMO, le Salaire Horaire de Base Ouvrier (SHBO) a progressé de 3,8% en glissement annuel fin mars 2002, contre 4,4% un an plus tôt.

Cette décélération s'explique mécaniquement par le ralentissement de la baisse de la durée moyenne du travail mesurée par l'enquête ACEMO⁽²⁾ (-1,3% contre -2,5% un an plus tôt). En effet, plus des deux tiers des salariés travaillent dans des entreprises de plus de 20 salariés. L'application de la loi sur les 35 heures à ces entreprises, depuis le 1^{er} janvier 2002, aurait donc un impact moindre sur la durée du travail que le passage aux 35 heures des entreprises de plus de 20 salariés.

Revalorisation modérée des minima légaux au 1^{er} juillet 2002

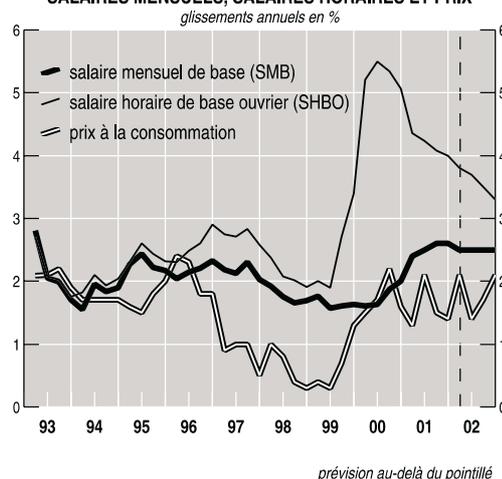
Les salariés rémunérés au voisinage des minima légaux bénéficieraient de moindres revalorisations de salaires cette année. En effet, au 1^{er} juillet 2002, le relèvement du Smic horaire⁽³⁾ devrait s'élever à 2,4% hors «coup de pouce» éventuel, contre 4,05% au 1^{er} juillet 2001. L'écart provient à la fois de la forte baisse de l'inflation au mois de mai 2002 par rapport à son niveau un an auparavant et du ralentissement de la progression du SHBO. Quant à la garantie mensuelle de rémunération⁽⁴⁾, qui s'applique aux salariés passés «à 35 heures», sa revalorisation légale s'élève cette année à 1,8%, contre 2,9% l'an dernier. Compte tenu de l'extension de la réduction du temps de travail, environ deux tiers des salariés rémunérés aux minima légaux sont désormais concernés par cette revalorisation.

La progression du salaire mensuel brut de base resterait stable en 2002

En dépit d'une revalorisation plus modérée des minima légaux que l'an passé, la progression du SMB devrait se maintenir sur un rythme de 2,5% tout au long de 2002. En effet, cette année marque la fin des périodes de gel ou de modération salariale prévues par de nombreux accords de réduction du temps de travail signés fin 1999 et durant l'année 2000. En outre, même si elle décroît ce printemps, l'inflation a été assez élevée au début de l'année et devrait, par un effet retardé, tirer à la hausse les salaires. Enfin, le pouvoir de négociation des salariés devrait être renforcé par la légère amélioration attendue sur le marché de l'emploi au second semestre de 2002.

Par ailleurs, le nombre de personnes accédant à la réduction du temps de travail s'amenuisant, la décélération mécanique du salaire horaire de base ouvrier devrait se poursuivre. Son glissement annuel s'établirait aux alentours de 3,7% fin juin 2002 et à environ 3,3% fin décembre 2002.

SALAIRES MENSUELS, SALAIRES HORAIRES ET PRIX



Le pouvoir d'achat des salaires varie au gré des fluctuations de l'inflation

Compte tenu de la stabilisation du glissement annuel du salaire mensuel de base depuis la mi-2001, sa progression en pouvoir d'achat reflète en miroir les fluctuations enregistrées par l'inflation. De ce fait, le glissement annuel du pouvoir d'achat du SMB a augmenté ce printemps, mais devrait baisser à la fin de 2002. En moyenne annuelle, sa progression serait quasi stable par rapport à 2001, à +0,7%.

Revalorisation des traitements de la fonction publique prévue pour décembre

Après une hausse de 1,4% en 2001, l'indice des traitements bruts de la fonction publique d'État progresserait sur un rythme équivalent en 2002 (+1,3%). Une première revalorisation du point d'indice de 0,6% est intervenue en mars 2002 ; une seconde, de 0,7%, est prévue pour le mois de décembre.

Compte-tenu des effets de structure (Glissement Vieillesse Technicité), le salaire moyen par tête (SMPT) dans les administrations publiques progresserait ainsi de 2,1% en glissement annuel en fin d'année 2002, contre 1,9% un an plus tôt. ■

(2) Il faut toutefois nuancer l'ampleur de la baisse effective de la durée du travail. D'une part, pour un certain nombre d'entreprises qui n'ont pas reçu l'aide incitative de la première loi Aubry, la baisse de la durée collective peut provenir pour partie de modifications du mode de décompte de la durée de travail, en excluant par exemple des pauses ou des jours fériés. D'autre part, la non prise en compte des entreprises de moins de dix salariés dans l'enquête Acemo a surestimé la baisse jusqu'à fin 2001 et la sous-estime depuis.

(3) La revalorisation légale du Smic horaire au 1^{er} juillet est égale à l'évolution des prix à la consommation des ménages ouvriers et employés, hors tabac, en glissement annuel de mai à mai, augmentée de la moitié de la hausse du pouvoir d'achat du SHBO, en glissement annuel de mars à mars. Certaines années s'ajoute un «coup de pouce».

(4) La revalorisation légale de la garantie mensuelle de rémunération pour les salariés passés «à 35 heures» est égale à l'évolution des prix à la consommation, hors tabac, en glissement annuel de mai à mai, augmentée de la moitié de la hausse du pouvoir d'achat du SMBO, en glissement annuel de mars à mars.